



LE SACRIFICE PAR PROCURATION

Chers croyants !

Lors des premières années après l'Hégire, alors que Médine et ses alentours étaient frappés par la pénurie, les musulmans avaient commencé à célébrer l'Aïd al-Adha. Les pauvres qui avaient entendu que des sacrifices allaient avoir lieu pour l'Aïd s'étaient réunis autour de la ville. Conscient de cette situation, le Prophète (s.a.s.) avait dit à ses compagnons de se réserver un tiers des viandes et de partager le reste avec les pauvres.¹

Dans un monde qui change constamment, la perspective et le sens de la responsabilité du musulman doivent aussi évoluer rapidement et à la même échelle que ce changement. Autrement dit, un pauvre au Niger doit être considéré comme un nécessiteux d'une ville voisine et non pas comme celui d'un pays lointain. Les pays défavorisés sont plus concernés par les guerres, l'injustice sociale, les problèmes socio-économiques dû aux migrations. Ce qui veut dire que certains de nos frères vont malheureusement fêter leur Aïd dans des conditions difficiles. Prenant pour modèle notre Prophète, nous nous devons aujourd'hui de tendre la main à ces personnes en partageant avec eux nos viandes par l'intermédiaire du sacrifice par procuration/al-wakâla.

Chers musulmans !

Comme chaque année, DITIB organise les activités d'abattage des sacrifices par procuration en collaboration avec la Fondation Diyanet de Turquie. **Alhamdoulillah**, l'an dernier, les 23 127 parts de sacrifices que vous nous aviez confiées sont arrivés auprès de leurs destinataires qui sont des nécessiteux victimes de la guerre, de la

pauvreté et des conditions de vie difficiles. Cette année encore, c'est sous le contrôle de nos bénévoles et avec notre devise « **Partagez votre sacrifice et rapprochez-vous de vos frères** » que vont être réalisés les sacrifices par procuration. En faisant preuve d'une grande attention, nous allons leur livrer les sacrifices que vous nous aurez confiés.

Ainsi, nous serons les intermédiaires au renforcement de la conscience religieuse et aux liens formés entre les cœurs des croyants. Nous aurons servi l'humanité à la fortification des principes religieux tels que l'entraide, la solidarité et l'éthique du don. Sachez que vous pouvez nous faire parvenir vos dons, visiter nos centres DITIB ou payer via Internet. La date limite pour l'enregistrement de vos dons est le soir du jour qui précède l'Aïd, **le 8 juillet**.

Nous vous invitons donc vous aussi, chers auditeurs, à participer à cet événement de bienfaisance. N'oublions pas qu'une part de sacrifice donnée va nous revenir en tant qu'invocations dans les paroles des nécessiteux.

¹ Abu Daoud, *K. Dahâyâ*, 9-10.